

AMICALE LAÏQUE de LONGCHAMP gchamp Formulaire d'inscription - Activités sportives

ACTIVITÉ :			Ré-inscription	
<u>L'adhérent</u> :				
Nom : Prénom :				
Date de naissance :				
Adresse postale :				
Tél. (portable) :	Courriel	:		
Coordonnées du/des responsab	le(s) de l'adhérent.e	mineur.e		
Nom	Tél. (portable)		Courriel	
La responsabilité de l'Amicale Laïque de Longchamp n'est engagée qu'à partir de la prise en charge effective de l'enfant. Tout adulte accompagnant un enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur en début de séance. Les affaires oubliées sur place ne sont pas sous la responsabilité de l'ALL.				
J'autorise cet enfant à quitter seul les cours				
QUESTIONNAIRE de SANTÉ (cerfa n°15699-01) :				
Je soussigné(e) certifie que l'adhérent a répondu NON à				
toutes les questions du « <u>questionr</u>	naire de santé (cerfa n	°15699-01) ».		
Si vous avez répondu « oui » à l'une demander à votre médecin traitant un				
ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE :		Document assurance complémentaire		
J'ai reçu le document m'informant de la possibilité de		O Je le remets ce jour O Je le remettrai avant le 2ème cours		
souscrire à une assurance complér	nentaire.	O Je le remet	trai avant le 2eme cours	
A Nantes, le		signature		
Montant à régler : inscription	+ adhésion			
Choisissez votre mode de paiement (paiement en ligne pas combinable avec les autres paiements) :				
Nombre de chèques :	Paiement en ligne :			
Compléments au paiement par chèqu	ıe:			
Chèques Vacances – total :		Carte Blanche	;: □	
Je souhaite obtenir une attestation d'i	Je souhaite obtenir une attestation d'inscription (novembre)			

N.B. L'attestation d'inscription ne sera remise par l'ALL qu'à l'issue du premier cours et après encaissement des 1^{ers} chèques.

L'adhésion à l'Amicale laïque Longchamp (ALL) entraîne l'adhésion à la FAL44 ou à l'UFOLEP.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la possibilité d'opter pour des **garanties complémentaires** auprès de l'assurance APAC. Par ailleurs, il est rappelé que toute inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs, au-delà du 1 er cours (d'essai) engage financièrement l'association. De ce fait, l'adhésion à l'ALL est acquise après la première séance, elle n'est alors plus remboursable sauf raison majeure (problème de santé ou de mutation professionnelle avant le 31 décembre de l'année de l'inscription).